

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1351

31 mai 2012

### SOMMAIRE

<b>Ariston S.A.</b> .....	<b>64818</b>	<b>Gottschol Alcuilux S.A.</b> .....	<b>64820</b>
<b>Association Luxembourgeoise d'Information et de Prévention concernant la Pédophilie</b> .....	<b>64822</b>	<b>GPE VI FIS S.C.A.</b> .....	<b>64821</b>
<b>Cafero S.A.</b> .....	<b>64807</b>	<b>GPE VI FIS S.C.A.</b> .....	<b>64820</b>
<b>C.G.M. International S.A.</b> .....	<b>64824</b>	<b>G.P. New Energy S.A.</b> .....	<b>64804</b>
<b>Eaglestone Infraventus Holdings S.A.</b> ....	<b>64829</b>	<b>Groupe Espace International S.A.</b> .....	<b>64821</b>
<b>Euroconsultants International S.A.</b> .....	<b>64821</b>	<b>GuardOne International S.A.</b> .....	<b>64806</b>
<b>Euron S.A.</b> .....	<b>64806</b>	<b>GuardOne International S.A.</b> .....	<b>64806</b>
<b>Framboise Investment S.A., SPF</b> .....	<b>64802</b>	<b>Holden Recoveries VII S.à r.l.</b> .....	<b>64808</b>
<b>Frënn vum aale stater Bus asbl</b> .....	<b>64802</b>	<b>HTA Construction SARL</b> .....	<b>64846</b>
<b>Fund-Market S.A.</b> .....	<b>64804</b>	<b>I&amp;G Galileo Sàrl</b> .....	<b>64808</b>
<b>Gaïa Luxembourg</b> .....	<b>64805</b>	<b>Immo Recto Verso S.à.r.l.</b> .....	<b>64847</b>
<b>Gallery Systems S.A.</b> .....	<b>64807</b>	<b>IM Properties (Germany) S.à.r.l.</b> .....	<b>64847</b>
<b>Garage Norbert BESTGEN</b> .....	<b>64805</b>	<b>Indigo Investments Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>64845</b>
<b>Garage Schaack S.à r.l.</b> .....	<b>64805</b>	<b>Inspirit Investments S.A.</b> .....	<b>64848</b>
<b>Gardiners Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>64807</b>	<b>Jamalex S.A.</b> .....	<b>64848</b>
<b>GBS S.A.</b> .....	<b>64807</b>	<b>KB Lux Immo S.A.</b> .....	<b>64847</b>
<b>Geolutions Informatics S.à r.l.</b> .....	<b>64807</b>	<b>Kelvin Investment S.A.</b> .....	<b>64820</b>
<b>GEXIN Partners S.A.</b> .....	<b>64819</b>	<b>Lillen S.A.</b> .....	<b>64824</b>
<b>GGP Greenfield S.A.</b> .....	<b>64820</b>	<b>Lion/Gem Lux 1 S.A.</b> .....	<b>64848</b>
<b>Glass Center S.A.</b> .....	<b>64820</b>	<b>OIRP Investment 6 S.à r.l.</b> .....	<b>64841</b>
<b>Goëmar Holding S.à r.l.</b> .....	<b>64805</b>	<b>SCI du Sud</b> .....	<b>64802</b>
<b>GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l.</b> .....	<b>64805</b>	<b>Siggy Investment S.A.</b> .....	<b>64808</b>
<b>Gotra GmbH</b> .....	<b>64806</b>	<b>Uni Wind S.A.</b> .....	<b>64848</b>
		<b>Wole SA</b> .....	<b>64819</b>

**SCI du Sud, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg E 2.599.

*Constatation de cession de parts sociales et AGE*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 13 mars 2012 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société SCI DU SUD est désormais réparti comme suit:

TEIXEIRA MICHAEL, employé, né le 31 octobre 1981 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4516 Differdange-Fousbann, 1 Rue Henri Bessemer: 60 parts

SIMOES COTRIM ELISABETH, employée d'Etat, né le 25 décembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-4516 Differdange-Fousbann, 1 Rue Henri Bessemer: 60 parts

Total: CENT VINGT parts

De plus, suite à l'assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 13 mars 2012 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que les changements suivant:

1. Changement de gérant:

Mme GONCALVES TEIXEIRA PAULA, DUARTE TEIXEIRA JOAQUIM et BRANDAO SOARES FRANCOIS, démissionne en date de la présente assemblée de leur poste de gérant de la société.

M. TEIXEIRA MICHAEL est nommé, pour une période indéterminée, à la date de la présente assemblée comme gérant de la société.

2. Changement de siège social:

Le siège social de la Société est transféré du 48 Rue des Mouleurs, L-3583 Dudelange vers le 196 Route de Burange, L-3429 Dudelange.

3. Changement de dénomination:

La dénomination de la Société est modifiée en: SIMTEX

Fait à Dudelange, le 13/03/2012.

Référence de publication: 2012050001/29.

(120068358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

**Framboise Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.744.

*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social, le 20 février 2012*

- L'Assemblée nomme M. Laurent BARNICH, né le 02.10.1979 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, en remplacement de M. Nico KRUCHTEN décédé.

Son mandats d'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012048736/13.

(120066278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

**Frënn vum aale stater Bus asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 63, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg F 9.114.

STATUTS

Il est constitué une association sans but lucratif entre les membres fondateurs ci-après:

- HERMES Daniel, fonctionnaire communal; 9, rue des Champs, L-6170 Godbrange
- JONES Tom Robert, fonctionnaire communal; 10, rue Neil Armstrong, L-1137 Senningerberg
- LEIDER Guy, fonctionnaire communal; 20A, rue de Helmdange, L-7360 Helmdange
- MEYERS Daniel, fonctionnaire communal; 54, Grand-rue, F-54350 Piedmont
- QUINTUS Servais, fonctionnaire communal; 18A, rue Neuve, L-3938 Mondercange
- RECH Romain, fonctionnaire communal; 17, rue de Schoenberg, L-8283 Kehlen

- WATRY Yves, fonctionnaire communal; 12, rue Kummert, L-6743 Grevenmacher

### 1. Dénomination, siège, durée et objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée «Frënn vum aale stater Bus asbl».

**Art. 2.** Le siège se trouve à L-1248 Luxembourg, rue de Bouillon, 63. Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur décision majoritaire de l'assemblée générale.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- De soutenir l'entretien et la mise en service à des fins non lucratives du matériel de transport présentant un intérêt historique ou nostalgique par la collaboration avec les autorités publiques dans les mêmes domaines.

- De cultiver et de propager la tradition des transports publics motorisés par l'organisation de manifestations et d'activités de loisir.

- D'encourager et de participer à l'organisation de manifestations ayant pour but de favoriser le développement des services publics du transport de personnes par route.

- De poser tous les actes rentrants directement ou indirectement dans son objet social.

**Art. 4.** La durée est illimitée.

### 2. Les membres

**Art. 5.** L'association comprend un nombre illimité de membres. Les membres ont tous les droits prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Ils prennent part aux assemblées générales. Le nombre minimum des membres est fixé à 5. Les membres paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale sans pouvoir être inférieure à 15,- €. Les cotisations couvrent l'exercice social qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Toute personne peut devenir membre, indépendamment de sa nationalité et du sexe. Les personnes que désirent devenir membre, doivent accepter les statuts et les engagements de l'ASBL. L'affiliation prendra effet au paiement de la cotisation.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- Par la démission volontaire.

- Par le non-paiement de la cotisation annuelle.

- Par la décision d'exclusion à prononcer contre celui dont la conduite pourrait discréditer l'ASBL ou qui refuserait de se conformer aux statuts ainsi qu'aux décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale.

La mesure d'exclusion ne pourra être appliquée sans que l'intéressé n'ait été appelé à fournir ses explications. L'exclusion d'un membre sera prononcée par le conseil d'administration. Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement de la cotisation versée par lui. Il devra restituer la carte de membre ainsi que les documents émis à son nom.

### 3. De l'administration

**Art. 7.** L'ASBL est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf au plus, choisis parmi les membres et élus par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Toute candidature est proposée à l'assemblée générale par le conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. Leurs noms figurent sur la liste déposée annuellement au greffe du Tribunal Civil de Luxembourg.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts. Il représente l'association en justice en agissant ou en défendant par la personne de son président ou de son vice-président. Il peut accomplir tous les actes nécessaires à la gestion du patrimoine de l'association et accepter les dons ou legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir. Il édicte les règlements nécessaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit pour la gestion de l'association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées à une ou plusieurs personnes de son choix. Il peut, dans les limites spécifiques ci-dessous, décider de l'utilisation des bus gérés par l'association.

**Art. 9.** Les bus gérés par l'ASBL sont uniquement mis à disposition d'un tiers contre paiement d'un prix fixé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration décide en outre de l'utilisation des bus et désigne les chauffeurs. Les bus sont utilisés à l'occasion de festivités ayant un caractère culturel ou historique ou lors d'une fête familiale telle que mariage, baptême etc. De plus, ils sont utilisés à des fins qui sont dans l'intérêt de l'ASBL et qui sont destinées à promouvoir l'objet de l'ASBL. Les bus ne sont pas mis à la disposition d'un syndicat pour les manifestations syndicales.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et si un troisième des administrateurs en exprime le désir. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas de parité, la voix du président ou du vice-président qui préside la réunion est prépondérante.

#### 4. De l'assemblée générale

**Art. 11.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et cela à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Le conseil d'administration peut en tout moment convoquer une assemblée générale. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour. Elles sont faites par voie postale au moins huit jours à l'avance. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice-président. En cas d'empêchement du président ou du vice-président, l'assemblée choisit son président à la majorité absolue des voix. L'assemblée générale délibère quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Tous les membres ont un droit de vote. Les votes pourront avoir lieu au secret ou public, selon la décision de l'assemblée générale. Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre et signées par le secrétaire de l'assemblée. Le conseil d'administration a la faculté de porter les décisions de l'assemblée générale à la connaissance des membres et des tiers par les moyens qu'il jugera utiles.

#### 5. Modification des statuts

**Art. 12.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation de l'assemblée générale. Les modifications seront adoptées à la majorité de deux tiers des voix. En cas de modification à apporter à l'un des objets de l'association, il sera procédé en conformité avec l'article 8, alinéa 3 de la loi du 28 avril 1928.

#### 6. Dissolution

**Art. 13.** Les conditions énoncées à l'article 20 de la loi du 28 avril 1928 sont à respecter. En cas de dissolution, l'actif restant liquidation et paiement des dettes sera affecté à des œuvres à désigner par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution. En cas de dissolution judiciaire, la décision sur l'affectation du patrimoine net appartiendra aux tribunaux.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ... que le conseil d'administration de l'association se compose comme suit:

MEYERS Daniel	<i>Président</i>
LEIDER Guy	<i>Vice-président</i>
RECH Romain	<i>Secrétaire</i>
WATRY Yves	<i>Caissier</i>
QUINTUS Servais	<i>Conseiller administratif</i>
HERMES Daniel	<i>Membre suppléant</i>
JONES Tom Robert	<i>Membre suppléant</i>

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012050116/95.

(120068129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

#### **Fund-Market S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

Les comptes annuels de la société FUND-MARKET S.A. arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 mars 2012, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

*Pour le Conseil d'Administration*

Michael Koob

Référence de publication: 2012048737/14.

(120066754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

#### **G.P. New Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048739/10.

(120066940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

**Gaïa Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 151.809.

## EXTRAIT

La Société prend acte qu'une erreur a été commise concernant la durée du mandat de Monsieur Philippe Salpetier, administrateur de catégorie A de la Société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048741/13.

(120066758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Garage Norbert BESTGEN, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 8A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 11.080.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012048742/10.

(120066685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Goëmar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 154.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012048743/11.

(120066188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Garage Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.542.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048751/10.

(120066360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.063.650,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048744/9.

(120066646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Gotra GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 32, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 37.664.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048746/9.

(120066841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**GuardOne International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 60.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012048748/11.

(120066834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Euron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 58.356.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 mars 2012, que l'Assemblée a pris, entre autre, les résolutions suivantes:

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée décide de renommer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2016:

*Administrateurs:*

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du conseil d'administration;

- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

- Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour la société EURON S.A.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012049599/25.

(120067409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

---

**GuardOne International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 60.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012048749/11.

(120066835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Cafero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 113.181.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 avril 2012*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Pour extrait sincère et conforme  
CAFERO S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012049179/19.

(120067855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

---

**Gallery Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 141.606.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012048750/11.

(120066191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Gardiners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 78.049.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048752/9.

(120066608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**GBS S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 110.165.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048754/10.

(120066847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Geolutions Informatics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 160.700.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2012048755/10.

(120066891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**I&G Galileo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.888.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. April 2012.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012048779/14.

(120066345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Siggy Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.696.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2012, LAC/2012/15556,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme «SIGGY INVESTMENT S.A.», en liquidation, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048939/18.

(120066881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Holden Recoveries VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 168.281.

**STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the 19<sup>th</sup> of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l. a limited liability company having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 166098, hereby represented by Mr. Christophe CAHUZAC, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Corporate object.** The objects of the Company are (i) the acquisition and the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, and (ii) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (i) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (ii) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs, and (iii) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may in particular purchase non-performing consumer debts including but not limited to consumer debts and credit cards receivables.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Holden Recoveries VII S.a r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

#### 6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1<sup>th</sup> day of the month of June, at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

##### 12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

#### **Art. 13. Distribution of profits.**

##### 13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

#### 13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provision*

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of eleven thousand British Pounds Sterling (GBP 11,000,-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,500.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The general meeting of the shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

*Class A managers:*

- Mr. Marek Domagala, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Cahuzac, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgique), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

*Class B manager:*

- Mr. Iain Alexander KENNEDY, investment partner, born on 13 August 1969, in Glasgow, Scotland, with professional address at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, United Kingdom;

2. The registered office of the Company shall be established at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l.une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166098; ici représentée par M. Christophe CAHUZAC, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme sociale.** Il est forme une société à responsabilité limitée régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6,1, 6,2, 6,5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée uni-personnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est (i) l'acquisition et la détention de participations, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (ii) l'investissement, l'acquisition et la disposition et la détention par tous moyens (y compris mais non limité à l'acquisition, aux sous participations, aux dérivés de crédit, de garanties ou autres) de prêts, obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres titres ou droits, y compris, sans limitation, tout type d'actions, billets, obligations, titres convertibles et des swaps et autres produits dérivés, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas négociables ou non, et les obligations (y compris mais sans s'y limiter, obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, comme, entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou sûretés, de toute forme que ce soit, à l'égard de ses propres obligations ou de celles de toute autre société du groupe et des dettes.

La Société peut également (i) emprunter sous toute manière ou forme en émettant des obligations, billets à ordre, titres et certificats aux fins énumérés dans les paragraphes précédents, (ii) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en rapport avec et pour les fins mentionnées dans les paragraphes précédents et (iii) conclure des accords, y compris mais non limités, des contrats de garantie, contrats de crédit, accords de marketing, des contrats de vente, les contrats de services, les prêts bancaires et les accords de gestion de liquidités et des contrats créant des sûretés en rapport avec les objets figurant dans les paragraphes précédents.

La société pourra en particulier acquérir des portefeuilles de dettes de consommateurs incluant mais non limités à des prêts à la consommation et des encours de cartes de crédits.

Les objets de la Société tels que spécifiés dans les paragraphes précédents doivent être interprétés dans le sens le plus large de manière à inclure toute activité, opération, transaction ou but qui lui est directement ou indirectement liés, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée par le secteur financier du Grand Duché de Luxembourg.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Holden Recoveries VII S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixe à onze mille British Pounds (GBP 11,000.-) représenté par onze mille (11,000) parts sociales (ci-après les "Parts sociales") d'une valeur nominale de un British Pound (GBP 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société uni-personnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.4- Indivisibilité des Parts sociales

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 . Transfert de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts sociales

Toutes les Parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils détiendront ce titre jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants, le président et s'il y en a un, le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Lors de réunions du conseil de gérance, tout gérant peut établir une procuration et être représenté par un autre gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en un ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalide par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondateur de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondateur de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1<sup>er</sup> jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soit(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### 12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 13. Distribution des profits.**

##### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

##### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute régie supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminue des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qui lui sont ou leur sont distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social.

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de onze mille Livres Sterling (GBP 11,000,-) se trouve des maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais estimatifs*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ € 1.500,-.

#### *Résolutions de l'assemblée générale des associés*

1. L'assemblée générale des associés décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Marek Domagala, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

##### *Gérant de catégorie B:*

- Mr. Iain Alexander KENNEDY, né le 13 août 1969, à Glasgow, Ecosse, résidant professionnellement à Nations House, 103 Wigmore Street, Londres W1 U 10S, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, passe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cahuzac, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2012. Relation: EAC/2012/5085. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047716/515.

(120064089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Ariston S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.338.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARISTON S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 966 du 13 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167338.

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl et comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par eux a été porté sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13.500.-(treize mille cinq cents Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.500.-(trente-et-un mille cinq cents Euros) à EUR 45.000.-(quarante-cinq mille Euros) par l'émission de 135 (cent trente-cinq) actions nouvelles;

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

3. Souscription par Monsieur Christophe SPADONE, des 135 actions nouvelles pour un montant total de 383.500.-EUR, dont 13.500.-EUR sont alloués au capital social et 370.000.-EUR sont alloués à la prime d'émission;

4. Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir constaté la renonciation au droit de souscription préférentiel par les actionnaires de la société, décide d'augmenter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-et-un mille cinq cents Euros (31.500.-Eur) à quarante-cinq mille Euros (45.000.-Eur) par la création et l'émission de cent trente-cinq (135) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent Euros (100.-Eur), donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer entièrement en espèces soit le montant de treize mille cinq cents Euros (13.500.-Eur) par un nouvel actionnaire Monsieur Christophe SPADONE, demeurant 6, Avenue des Frênes, CH-1256 Troinex (Suisse), dûment représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration datée du 23 avril 2012.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le prix total de souscription est de trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cents Euros (383.500.-Eur), dont treize mille cinq cents Euros (13.500.-Eur) sont alloués au capital social souscrit de la société et trois cent soixante-dix mille Euros (370.000.-) sont alloués au compte de la prime d'émission.

Le montant de trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cents Euros (383.500.-Eur) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française**

“ **5.1** Le capital social souscrit est fixé à EUR 45.000.(quarante-cinq mille Euros), divisé en 450 (quatre cent cinquante) actions, d'une valeur nominale de EUR 100.(cent Euros) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).”

**Version anglaise**

“ **5.1.** The subscribed capital is set at EUR 45,000,-(fortyfive thousand Euros), divided into 450 (four hundred fifty) shares, with a par value of EUR 100.-(one hundred Euros) each, fully paid up (by 100 %).”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société, et sont estimés approximativement à 1.900.- euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Talmas, S. Schweizer, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2012. Relation: EAC/2012/5254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012049131/79.

(120067067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

**GEXIN Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.811.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 16 avril 2012*

*Résolution:*

Le Conseil coopte Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012048758/15.

(120066545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

**Wole SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.409.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2012*

*Première résolution*

L'Assemblée désigne avec effet immédiat et pour une période de cinq années, la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Georgios Valsamidis, administrateur de société, né le 22 décembre 1957 à Athènes (Grèce), demeurant au 1, Elikonos & Kifissias Avenue, Palaio Psychiko, GR-154 52, Athènes (Grèce).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLE SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012048999/17.

(120066949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

---

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 février 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 août 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012048759/13.

(120066171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Glass Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 29.575.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048761/10.

(120066788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.809.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048762/10.

(120067211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012048763/12.

(120066768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Kelvin Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.232.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048802/9.

(120066763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012048764/11.

(120066855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Groupe Espace International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.880.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.04.2012.

*Pour: GROUPE ESPACE INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012048765/15.

(120066202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Euroconsultants International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 113.966.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a lieu au Luxembourg le 18 Janvier 2012*

*Résolutions:*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats comme membres du Conseil d'Administration les personnes ci-dessous:

- Mr. Paris KOKOROTSIKOS, résidant professionnellement à 7, Spyrou Moustakli Street, 55535, Thessaloniki, Grèce, en tant qu'Administrateur.

- Mr. Efstathios TAVRIDIS, résidant professionnellement à 13, Thermaikos Street, 55131, Thessaloniki, Grèce, en tant qu'Administrateur.

- Bearn Holdings S.A., société enregistrée aux Îles Vierges Britanniques, 1 Wickham's Cay, Lake Building, Road Town -Tortola, en tant qu'Administrateur.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Délégué à la gestion journalière

- Mr Efstathios TAVRIDIS, résidant professionnellement à 13, Thermaikos Street, 55131, Thessaloniki, Grèce.

*Troisième résolution:*

- L'Assemblée Générale décide de maintenir COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION S.à.r.l., demeurant à Bridel au 15, rue des Carrefours L-8124 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé.

Les mandats des administrateurs, de la Délégué à la gestion journalière et de la Réviseur d'entreprises sont fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2018.

Extrait Conforme

Signature

Référence de publication: 2012050129/28.

(120068974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

**ALIPP, Association Luxembourgeoise d'Information et de Prévention concernant la Pédophilie, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 89, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg F 9.109.

—  
STATUTS

Statuts coordonnés à la date du 15 avril 2012

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée «ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION CONCERNANT LA PEDOPHILIE, en abrégé: ALIPP.»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Berdorf. Il peut être fixé ailleurs par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II - Objet**

**Art. 4.** L'ALIPP s'adresse toute personne qui est atteint d'un désir sexuelle envers des mineurs ainsi à toute victime qui a subi une atteinte à son intégrité psychique ou physique suite à une infraction pénale (comme par exemple: agressions sexuelles et viol). L'ALIPP offre ses services également à toute personne, qui par leur relation avec la victime, a dû partager leurs souffrances ou aux témoins des infractions pénales. Les personnes en question ne sont pas tenues d'avoir déposé une plainte pour pouvoir avoir accès au service de l'ALIPP.

Elle poursuivra ce but entre autres:

a) l'ALIPP privilégia une prise en charge pluridisciplinaire de la personne souffrant d'une tendance pédophilique. En outre, l'approche thérapeutique se doit d'être personnalisée individuellement et une définition de prise en charge est donnée. Chaque individu est soumis à un programme distinct spécialement conçu et adapté à sa situation personnelle. Les soins sont donc personnalisés et déterminés au cas par cas;

b) de permettre aux participants de constater la variété des expériences, des réactions et des émotions;

c) de se vouloir une étape et une aide dans la reconstruction de soi et le dépassement de sa souffrance. Il n'y a pas de déroulement stéréotypé, prédéfini: chaque séance se déroule en fonction de ce qu'apportent les uns et les autres;

d) le but principal pour l'ALIPP sera la création d'une mesure de soins pour les personnes souffrant d'une tendance pédophilique (avant le passage à l'acte) dont l'offre de soins sera adéquate, effectivement réalisable et elle respecte les principes déontologiques propres aux professionnels qui participeront à sa mise en place;

e) elle doit assurer la protection de la société et des victimes par son aspect répressif, elle doit prévenir de récidive;

f) par l'examen des causes se trouvant à la base de la détérioration du milieu familial.

g) par la signalisation aux autorités compétentes, en vue de la prise de mesures appropriées, des cas présentant une gravité exceptionnelle ou des difficultés impossibles à aplanir.

h) par des mesures propres à former du personnel qualifié

L'association collaborera intimement avec les personnes ou les organismes, en vue d'assurer la coordination des mesures propres à réaliser l'objet défini ci-dessus.

**Art. 5.** L'association peut s'affilier à tout organisme national ou international poursuivant un but similaire.

**Chapitre III - Membres et cotisations**

**Art. 6.** L'association comprend des membres qui, outre le paiement d'une cotisation, s'engagent à contribuer à la réalisation des buts de l'association.

Leur nombre ne peut être inférieur à neuf.

Tous les membres jouissent des droits prévus par la loi.

**Art. 7.** Tout membre de l'association s'engage à ne divulguer à des personnes non concernées, aucun fait ou information dont il aurait pris connaissance dans le cadre de l'association.

**Art. 8.** La qualité de membre s'acquiert sur proposition d'un autre membre ainsi que par l'engagement à respecter les dispositions statutaires de l'association.

Toute demande d'admission est à adresser par écrit au conseil d'administration lequel statuera à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire notifiée au conseil d'administration.
- b) par exclusion pour motifs graves à prononcer en cas d'urgence par le conseil d'administration, mais à confirmer en dernière instance par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.
- c) par défaut de paiement de la cotisation pendant deux années consécutives au jour de l'assemblée générale et après sommation écrite.

**Art. 9.** Les membres doivent verser chaque année une cotisation qui ne peut être supérieure à cinquante euros par an à l'indice 100 et dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

#### Chapitre IV - Administration

**Art. 10.** Un conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres. Il se compose de trois membres au moins et de quinze membres au maximum. Il comprendra de préférence des membres issus des professions suivantes: médecin, juriste, psychologue, assistant social, infirmier, thérapeute et agent éducatif.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année. L'ordre de sortie des membres du premier conseil d'administration s'effectue par tirage au sort.

**Art. 12.** Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles. Les candidats nouveaux feront valoir leur candidature par écrit à l'exécutif de l'association, huit jours avant l'assemblée générale.

**Art. 13.** Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

**Art. 14.** Les membres du conseil d'administration se réunissent, sur invitation du président, chaque fois que les intérêts de l'association le commandent, et au moins trois fois par an. Ils doivent être convoqués si un tiers au moins des membres le demandent par écrit. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut créer des commissions techniques chargées de tâches spécifiques.

**Art. 15.** Chaque année, le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier qui constituent l'exécutif chargé de la gestion des affaires courantes.

L'association est engagée par la signature de deux membres de l'exécutif.

#### Chapitre V - Assemblée générale

**Art. 16.** L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association. Tous les membres de l'association ont droit de vote égal.

L'assemblée générale se réunit chaque année au cours du premier semestre de l'année calendrier, aux jours, heure et lieu fixés par l'exécutif. Elle est convoquée par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour. Celui-ci comprend le rapport d'activités, l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, la nomination des administrateurs et la désignation de deux vérificateurs de comptes pour la durée d'une année.

**Art. 17.** L'assemblée générale est investie des pouvoirs suivants:

1. Approbation des budgets et des comptes.
2. Nomination et révocation des administrateurs.
3. Nomination des vérificateurs de comptes.
4. Modification des statuts.
5. Dissolution de l'association.
6. Exclusion des membres.

**Art. 18.** L'assemblée générale peut délibérer valablement sur des points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour sauf dans les cas prévus aux articles 8, 9, et 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 19.** L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif ou par les présents statuts.

Chaque membre dispose d'une voix.

Un membre ne peut se faire représenter que par un autre membre.

Un membre peut représenter au maximum un membre.

Sur toutes les questions relatives aux personnes, le vote sera secret.

Les décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres de l'association par lettre circulaire.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre dont tout tiers pourra prendre connaissance au siège social de l'association.

### Chapitre VI - Fonds social et règlement des comptes

**Art. 20.** Les ressources de l'association comprennent plus particulièrement les cotisations des membres, les subsides de personnes publiques ou privées, les dons et legs faits en sa faveur, qu'elle peut accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 21.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.  
Le bilan et le budget sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale par le conseil d'administration.

### Chapitre VII - Modification des statuts et dissolution de l'association

**Art. 22.** Les modifications de statuts de l'association se feront conformément aux articles 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 23.** La dissolution de l'association se fera conformément aux articles 20, 22 et 23 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution, l'actif net de l'association devra être affecté à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique ou à une fondation ayant le même objet, à désigner par l'assemblée générale.

### Chapitre VIII - Dispositions générales

**Art. 24.** Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Les fondateurs de cette association se composent, comme suit:

Mr. SCHUSTER Robert, hypnothérapeute, demeurant à L-6550 BERDORF, 89, rte, d'Echternach,

Mr. JETZEN Serge, étudiant en Droit, demeurant à L-3255 BETTEMBOURG, 25, rue Luc.

Fait en trois exemplaires.

Référence de publication: 2012049048/125.

(120065885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

#### Lillen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 avril 2012*

L'assemblée accepte la démission de Moniseur Thierry FLEMING de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pour extrait

Référence de publication: 2012048818/15.

(120066636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

#### C.G.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.414.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-septième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Monsieur François SMITS, Ingénieur-Consultant, né le 2 septembre 1951 à Liège (Belgique), demeurant à B-4100 Bonnelles, 76/E1, Route du Condroz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «C.G.M. INTERNATIONAL S.A.».

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet l'activité d'intermédiaire dans le commerce relatif au génie civil ainsi que la prestation de tous conseils dans les domaines industriels et scientifiques.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

Monsieur François SMITS, pré-qualifié(e), cent actions . . . . .	100
Total des actions: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur François SMITS, Ingénieur-Consultant, né le 2 septembre 1951 à Liège (Belgique), demeurant à B-4100 Bonnelles, 76/E1, Route du Condroz.
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.209.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Smits, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2012. Relation: DIE/2012/4533. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012049667/238.

(120068631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

---

**Eaglestone Infracapital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.182.

In the year two thousand and twelve, on the third of April.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Eaglestone N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam, Holland, and registered with the trade register of The Netherlands under the number 53507347;

hereby represented by François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Infracapital Capital Partners Lda., a limited liability company incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at Rua Professor Ricardo Jorge, no 7A/B, R/C, Miraflores 1495 153 Alges, Portugal, and registered with the trade register of Portugal under the number 510094716;

hereby represented by François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to in items 1. and 2. above shall be referred to as the Subscribers.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscribers and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form, Name and Number of shareholders.**

**1.1 Form and name**

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of Eaglestone Infracapital Holdings S.A. (the Company).

**1.2 Number of shareholders**

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

**2.1 Place and transfer of the registered office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

**2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies**

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

**Art. 3. Duration.**

**3.1 Limited duration**

The Company is formed for a period of twenty (20) years.

**3.2 Dissolution**

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Purpose.**

4.1 The corporate object of the Company is the acquisition, holding or disposal of participations, rights or interests, or the making of investments in any company or enterprise in any form whatsoever in any jurisdiction and by any means, whether directly or indirectly, as well as the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner indebtedness and any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of assets directly or indirectly related to the renewables sector.

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object.

4.6 The Company may carry out any commercial, financial, industrial, personal and real estate operations which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.

#### **Art. 5. Share capital.**

##### 5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1), which are fully paid-up.

##### 5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

#### **Art. 6. Shares.**

##### 6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

##### 6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

##### 6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

##### 6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the

Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders – Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in June of each year at noon (12.00). If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

**10.1 Right and obligation to convene a General Meeting**

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

**10.2 Procedure to convene a General Meeting**

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

**10.3 Voting rights attached to the shares**

Each share entitles its holder to one vote.

**10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum**

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

**10.5 Participation by proxy**

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

**10.6 Bureau**

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

#### 10.7 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

### **Art. 11. Management.**

#### 11.1 Minimum number of directors and term of directorship

The Company shall be managed by three directors. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

#### 11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Companies Act).

#### 11.3 Appointment, removal and co-optation

The directors shall be elected by the General Meeting and each director shall receive an A or B signatory power. The General Meeting shall also determine the remuneration of the directors and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

### **Art. 12. Meetings of the Board.**

#### 12.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

#### 12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the meeting notice.

Written notice of each meeting of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

#### 12.3 Proceedings

##### (a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least one director with an A signatory power and one director with a B signatory power are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

##### (b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy (either with an A or B signatory power), under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

##### (c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board.**

## 13.1 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, or by one director with an A signatory power and one director with a B signatory power.

## 13.2 Signature of copies or extracts of board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by one director with an A signatory power and one director with a B signatory power.

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.**

## 15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

## 15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

## 15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

## 16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one director with an A signatory power and one director with a B signatory power, or as set out in the particular board resolution authorising a particular act.

## 16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the joint signature of any two persons appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

## 16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes) – Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).**

## 17.1 Statutory auditor (commissaire aux comptes)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

## 17.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

**Art. 19. Annual accounts.**

## 19.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

## 19.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

## 19.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 20. Allocation to the legal reserve.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10.

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held on the first business day in June 2013.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, the Subscribers, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to thirty-one thousand (31,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the total share capital of the Company, as follows:

Eaglestone N.V., prenamed: (15,500) shares; and . . . . .	fifteen thousand five hundred
Infraventus Capital Partners Lda., prenamed: (15,500) shares. . . . .	fifteen thousand five hundred
Total: . . . . .	<u>thirty-one thousand (31,000) shares</u>

All these shares have been fully paid up, by the Subscribers by way of contributions in cash in an aggregate amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) paid by the Subscribers is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash, in an aggregate amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), are allocated to the share capital of the Company.

### *Statement – Costs*

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,300.-.

### *Resolutions of the shareholders*

The Subscribers, represented as stated above, representing the whole of the share capital, have passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3);
2. the following persons are appointed as directors of the Company (constituting therefore the board of directors of the Company), for a term of 6 years:
  - Nigel Purse, investment banker, whose address is at Bramley Cottage, Brown's Lane, HP23 6LX, Hastoe, United Kingdom as A Director;
  - Philippe Leclercq, director, whose professional address is 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as B Director;
 and
  - Alan Dundon, director, whose professional address is 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as B Director;

3. that there be appointed PriceWaterHouseCoopers S.à r.l., whose address 400, route d'Esch, B.P 1443, L-1014 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board and of the independent auditor (réviseur d'entreprises) will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2016; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder (s) of the Subscribers, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder(s) of the Subscribers and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscribers, all of whom are known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Subscribers signed the present deed together with the notary.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Eaglestone N.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce néerlandais sous le numéro 53507347, représentée par François Bernard, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Infraventus Capital Partners Lda., une société de droit portugais, ayant son siège social à Rua Professor Ricardo Jorge, no 7A/B, R/C, Miraflores 1495 153 Alges, Portugal, enregistrée auprès du registre de commerce portugais sous le numéro 510094716,

représentée par François Bernard, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les comparants, mentionnés aux paragraphes 1. et 2. ci-dessus sont dénommés collectivement les Souscripteurs.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Souscripteurs et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination et nombre d'actionnaires.**

##### **1.1 Forme et dénomination**

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Eaglestone Infraventus Holdings S.A." (la Société).

##### **1.2 Nombre d'actionnaires**

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège social.**

##### **2.1 Lieu et transfert du siège social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

##### **2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences**

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Durée de la société.**

##### **3.1 Durée limitée**

La Société est constituée pour une durée de vingt (20) ans.

##### **3.2 Dissolution**

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention ou la cession de participations, de droits ou intérêts, ou la réalisation d'investissements dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et dans toute juridiction, directement ou indirectement, ainsi que la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière de la dette et tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de biens directement ou indirectement liés au secteur des énergies renouvelables.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut contracter tout type de contrat de prêt et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, débentures, certificats d'actions, actions, parts bénéficiaires, warrants et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3 La Société peut contracter, signer, transmettre et réaliser tout swap, contrats à terme (futures), contrats à livrer (forwards), instruments dérivés, options, rachat, prêt de titres ou transactions similaires. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris mais sans y être limité, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social doit inclure toute transaction ou tout accord qui est conclu par la Société, à condition qu'elle/il ne soit pas incompatible avec les objets énumérés ci-dessus.

4.5 En général, la Société peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

4.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, personnelles et immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui pourraient en favoriser sa réalisation.

#### **Art. 5. Capital social.**

##### 5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

##### 5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

#### **Art. 6. Actions.**

##### 6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives.

##### 6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

##### 6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

##### 6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

**Art. 7. Cessions d'actions.** La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le [premier mercredi] du mois de Juin de chaque année à midi (12.00) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 10. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.**

**10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale**

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale**

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

**10.3 Droits attachés aux actions**

Chaque action confère une voix à son détenteur.

**10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint**

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

### 10.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

### 10.6 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

### 10.7 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

## **Art. 11. Administration de la société.**

### 11.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société sera gérée par trois administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

### 11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié (la Loi de 1915).

### 11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale et chaque administrateur se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'Assemblée Générale détermine également la rémunération des administrateurs et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou tout autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

## **Art. 12. Réunions du conseil d'administration.**

### 12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

### 12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

### 12.3 Procédure

#### (a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins un administrateur avec pouvoir de signature A et un administrateur avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'est

abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration (soit avec un pouvoir de signature A ou avec un pouvoir de signature B), à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

**Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

13.1 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par un administrateur avec pouvoir de signature A et un administrateur avec pouvoir de signature B.

13.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un administrateur avec pouvoir de signature A et un administrateur avec pouvoir de signature B.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.**

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.**

16.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et un administrateur avec pouvoir de signature B, ou tel que prévu dans la résolution du conseil d'administration approuvant la transaction.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Commissaire(s) aux comptes – Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.**

17.1 Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

17.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 19. Comptes annuels.**

19.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

19.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

19.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 20. Affectation à la réserve légale.**

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

**Art. 21. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôture le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 1<sup>er</sup> jour ouvrable de juin 2013.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire au moyen d'apports en numéraire à trente-et- un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et selon la répartition suivante:

Eaglestone N.V., susmentionnée: (15.500) actions; et . . . . .	quinze mille cinq cents actions
Infraventus Capital Partners Lda., susmentionnée: (15.500) actions. . . . .	quinze mille cinq cents actions
Total: . . . . .	trente et un mille (31.000) actions

L'intégralité des actions a été entièrement libérée, par les Souscripteurs au moyen d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000) de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) versé par les Souscripteurs est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a en été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire, d'un montant total de trente-et- un mille euros (EUR 31.000), sont attribués au capital social de la Société.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à EUR 1.300.

*Résolutions des actionnaires*

Les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société (formant le conseil d'administration de la Société), pour une période de 6 ans:
  - Nigel Purse, banquier d'affaires, dont l'adresse professionnelle est à Bramley Cottage, Brown's Lane, HP23 6LX, Hastoe, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur A;
  - Philippe Leclercq, directeur, dont l'adresse professionnelle est à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur B; et
  - Alan Dundon, directeur, dont l'adresse professionnelle est à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur B.
3. PriceWaterHouseCoopers S.à r.l., établi à 400 route d'Esch, B.P 1443, L-1014 Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société;
4. le mandat des membres du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 Décembre 2016; et
5. le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Souscripteurs, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire des Souscripteurs et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des Souscripteurs, connus du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire des Souscripteurs a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BERNARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2012. Relation: LAC/2012/16165. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045653/687.

(120061413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**OIRP Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.626.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of March,  
before Maître March Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. (the "Shareholder"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 735,475) with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883,

hereby represented by Mrs Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 14 March 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 158,970.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1795 of 24 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.626 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 22 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1363 of 15 July 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To split each of the seven thousand five hundred seventy (7,570) shares having a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) of the Company's share capital, into two thousand one hundred (2,100) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01), so that the share capital of the Company shall be divided into fifteen million eight hundred ninety-seven thousand (15,897,000) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

2 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand eight hundred ninety-five Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 65,895.50.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 158,970.-) to ninety-three thousand seventy-four Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 93,074.50.-) by way of cancellation of six million five hundred eighty-nine thousand five hundred fifty (6,589,550) shares and absorption of the losses brought forward and losses of the current year of the Company, as at 31 December 2011, in an aggregate amount of sixty-five thousand eight hundred ninety-five Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 65,895.50.-).

3 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of thirteen thousand two hundred fourteen Pounds Sterling and ninety-six pennies (GBP 13,214.96) so as to reduce it from its current amount of ninety-three thousand seventy-four Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 93,074.50.-) to seventy-nine thousand eight hundred fifty-nine Pounds Sterling and fifty-four pennies (GBP 79,859.54.-), by cancellation of one million three hundred twenty-one thousand four hundred ninety-six (1,321,496) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to reimburse such cancelled shares by a payment in kind.

4 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand eight hundred fifty-nine Pounds Sterling and fifty-four pennies (GBP 65,859.54.-) so as to reduce it from its current amount of seventy-nine thousand eight hundred fifty-nine Pounds Sterling and fifty-four pennies (GBP 79,859.54.-), to fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-), by cancellation of six million five hundred eighty-five thousand nine hundred fifty-four (6,585,954) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to allocate the proceeds of such capital reduction to a newly created free reserve.

5 To confirm the amount of the Company's capital at fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-) represented by one million four hundred thousand (1,400,000) shares of a par value of one penny (GBP 0.01) each.

6 To amend the article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

7 To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to split each of the seven thousand five hundred seventy (7,570) shares having a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) of the Company's share capital, into two thousand one hundred (2,100) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01), so that the share capital of the Company shall be divided into fifteen million eight hundred ninety-seven thousand (15,897,000) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand eight hundred ninety-five Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 65,895.50.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 158,970.-) to ninety-three thousand seventy-four Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 93,074.50.-) by way of cancellation of six million five hundred eighty-nine thousand five hundred fifty (6,589,550) shares and absorption of the losses brought forward and the losses of the current year of the Company, as at 31 December 2011, in an aggregate amount of sixty-five thousand eight hundred ninety-five Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 65,895.50.-).

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of thirteen thousand two hundred fourteen Pounds Sterling and ninety-six pennies (GBP 13,214.96) so as to reduce it from its current amount of ninety-three thousand seventy-four Pounds Sterling and fifty pennies (GBP 93,074.50.-) to seventy-nine thousand eight hundred fifty-nine Pounds Sterling and fifty-four pennies (GBP 79,859.54.-), by cancellation of one million three hundred twenty-one thousand four hundred ninety-six (1,321,496) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to reimburse such cancelled shares by a payment in kind.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand eight hundred fifty-nine Pounds Sterling and fifty-four pennies (GBP 65,859.54.-) so as to reduce it from its current amount of seventy-nine thousand eight hundred fifty-nine Pounds Sterling and fifty-four pennies (GBP 79,859.54.-), to fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-), by cancellation of six million five hundred eighty-five thousand nine hundred fifty-four (6,585,954) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to allocate the proceeds of such capital reduction to a newly created free reserve.

#### *Fifth resolution*

The Shareholder resolved to confirm the amount of the Company's capital at fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-) represented by one million four hundred thousand (1,400,000) shares of a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

#### *Sixth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the foregoing resolutions. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-) divided into one million four hundred thousand (1,400,000) shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred and/or a free reserve to which any available profits of the Company may be allocated.

The amount of the premium account as well as the amount of the free reserve may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) (including at the liquidation of the Company) or to allocate funds to the legal reserve.”

#### *Seventh resolution*

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The board of managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the Shareholder by payment in kind, in accordance with the third resolution, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,750.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. (l' «Associé»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 735.475.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.883,

représentée aux fins des présentes par Madame Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mars 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 6 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 158.970.-), avec siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1795 du 24 août 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.626.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 22 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1363, en date du 15 juillet 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Division de chacune des sept mille cinq cent soixante-dix (7.570) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-et-une Livres Sterling (GBP 21,-) du capital social de la Société, en deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01), de sorte que le capital social de la Société sera divisé en quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille (15.897.000) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01).

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 65.895,50.-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 158.970,-) à quatre-vingt-treize mille soixante-quatorze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 93.074,50.-), par annulation de six millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante (6.589.550) parts sociales et par absorption des pertes reportées et des pertes de l'année en cours de la Société à la date du 31 décembre 2011 d'un montant de soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 65.895,50.-).

3 Réduction du capital social de la Société d'un montant de treize mille deux cent quatorze Livres Sterling et quatre-vingt-seize pennies (GBP 13.214,96) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille soixante-quatorze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 93.074,50.-) à soixante-dix-neuf mille huit cent cinquante-neuf Livres Sterling et cinquante-quatre pennies (GBP 79.859,54.-), par annulation de un million trois cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.321.496) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune, et de rembourser les parts sociales annulées par un paiement en nature.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille huit cent cinquante-neuf Livres Sterling et cinquante-quatre pennies (GBP 65.859,54.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf mille huit cent cinquante-neuf Livres Sterling et cinquante-quatre pennies (GBP 79.859,54.-) à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-), par annulation de six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre (6.585.954) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune, et d'allouer le produit d'une telle réduction de capital à une réserve libre nouvellement créée.

5 Confirmation du montant du capital de la Société de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-) représenté par un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01-) chacune.

6 Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées ci-avant.

7 Attribution des pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance de la Société pour la mise en œuvre de ce qui précède.

8 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de diviser chacune des sept mille cinq cent soixante-dix (7.570) parts sociales d'une valeur nominale de vingt et une Livres Sterling (GBP 21,-) du capital social de la Société, en deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), de sorte que le capital social de la Société sera divisé en quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille (15.897.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 65.895,50.-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 158.970,-) à quatre-vingt-treize mille soixante-quatorze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 93.074,50.-), par l'annulation de six millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante (6.589.550) parts sociales et par absorption des pertes reportées et des pertes de l'année en cours de la Société à la date du 31 décembre 2011 d'un montant de soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 65.895,50.-).

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize mille deux cent quatorze Livres Sterling et quatre-vingt-seize pennies (GBP 13.214,96) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille soixante-quatorze Livres Sterling et cinquante pennies (GBP 93.074,50.-) à soixante-dix-neuf mille huit cent cinquante-neuf Livres Sterling et cinquante-quatre pennies (GBP 79.859,54.-), par l'annulation d'un million trois cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.321.496) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de rembourser les parts sociales annulées par un paiement en nature.

#### Quatrième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille huit cent cinquante-neuf Livres Sterling et cinquante-quatre pennies (GBP 65.859,54.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf mille huit cent cinquante-neuf Livres Sterling et cinquante-quatre pennies (GBP 79.859,54.-) à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-), par l'annulation de six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre (6.585.954) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01.-) chacune, et d'allouer le produit d'une telle réduction de capital à une réserve libre nouvellement créée.

#### Cinquième résolution

L'Associé a décidé de confirmer le montant du capital de la Société de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-) représenté par un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01.-) chacune.

#### Sixième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-) divisé en un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Il peut être établi un compte de prime d'émission auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées et/ou une réserve libre, à laquelle tout profit disponible de la Société peut être alloué.

Le solde du compte de prime d'émission aussi bien que le solde de la réserve libre pourront être utilisés pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à ses associés, pour absorber toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions au bénéfice des associés (y compris à la liquidation de la Société) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

#### Septième résolution

L'Associé a décidé d'attribuer les pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance de la Société pour la mise en œuvre des résolutions ci-avant.

Le conseil de gérance est notamment chargé et autorisé d'effectuer le remboursement du capital à l'Associé par un paiement en nature, conformément à la troisième résolution, à fixer la date et autres formalités d'un tel paiement et à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles en relation avec les résolutions ci-dessus.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 mars 2012, REM/2012/297. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048361/226.

(120065524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

**Indigo Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 1.044.550,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012048781/10.

(120066162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**HTA Construction SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.350.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le six avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Enver HUSOVIC, salarié, né à Rozaje (Monténégro), le 8 mars 1976, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 14, rue Clair-Chene.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HTA CONSTRUCTION SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** L'objet social sera:

- l'exploitation d'un Commerce,
- E-commerce,
- Consultant,
- Construction et
- Rénovation.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites par Enver HUSOVIC, salarié, né à Rozaje (Monténégro), le 8 mars 1976, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 14, rue Clair-Chene.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Enver HUSOVIC, salarié, né à Rozaje (Monténégro), le 8 mars 1976, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 14, rue Clair-Chene,

2.- Peter Martin HOCHSCHEID, indépendant, né à Briedel (Allemagne), le 23 avril 1961, demeurant à D-56867 Briedel, 11, rue Moselstrasse.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Husovic et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2012. Relation EAC/2012/4728. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012048777/67.

(120066272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.730.

---

Statuts coordonné déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012048787/11.

(120066193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**KB Lux Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.404.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB Lux Immo S.A.

Référence de publication: 2012048800/10.

(120066679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Immo Recto Verso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5753 Frisange, 36, Lésigny's Parc.

R.C.S. Luxembourg B 99.491.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Un gérant

Référence de publication: 2012048788/11.

(120066713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Inspirit Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.424.

---

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2012:

**Résolution 1.**

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour *INSPIRIT INVESTMENTS S.A.*

Référence de publication: 2012048791/14.

(120066641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Jamalex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.652.

---

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 1<sup>er</sup> octobre 2009

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme JAMALEX S.A. a pris les résolutions suivantes:

Renouvellement des mandats des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans à partir de ce jour à savoir:

1. Monsieur HASSELMANS Jean Marc, demeurant Voie de l'Air Pure 71/5 B 4052 Chaudfontaine.
2. Madame GIROUSSE Marie Hélène, demeurant Voie de l'Air Pure 71/5 B 4052 Chaudfontaine.
3. Madame BROGGINI Amanda, demeurant La Grange 22 B 4160 ANTHISNES.

Pour extrait conforme

Pour *Jamalex S.A.*

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA

Référence de publication: 2012048795/16.

(120066868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

---

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012048809/13.

(120066958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Uni Wind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.025.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012051180/10.

(120070449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.